

INFO SUPERMOTO 2017

Licences et classes autorisées

Il est possible de concourir dans les classes suivantes:

Catégorie	Age Minimal	Age Maximal
CHALLENGE TM MINIMOTARD-	10 ans	15 ans
ORIGINALS	15 ans	Aucune limite maximale
DEBUTANTS	15 ans	Aucune limite maximale
NATIONAUX	15 ans	Aucune limite maximale
EURO-NATIONAUX	16 ans	Aucune limite maximale
PRESTIGE OPEN	16 ans	Aucune limite maximale
QUADS ou SIDE-CARS	16 ans	Aucune limite maximale

- Les coureurs de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation parentale.
- La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur et la limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année au cours de laquelle le coureur a atteint l'âge fixé.
- Les coureurs, qui veulent souscrire une licence ' Débutants ', ne peuvent avoir eu une licence annuelle ' Supermoto ' pendant les 5 (cinq) années précédentes. **Les coureurs, licenciés à l'année ' Débutants ' de 2014 jusque 2016, sont exemptés de cette règle, sauf les coureurs qui , par décision du groupe de travail, sont obligés de promouvoir dans une autre classe.**
- Le coordinateur, le Groupe de travail et/ou Directeur de course auront le droit d'obliger un coureur à monter de catégorie. Cette promotion restera valable pour la saison en cours.
- **Toute demande motivée de promotion ou de rétrogradation de classe devra être introduite auprès du dit Groupe de Travail supermoto au plus tard 15 jours avant la première épreuve 2017.**

Numéros de course et plaques numéros :

Catégorie	Numéro	Couleurs	Lic . 1 manifestation
CHALLENGE TM MINIMOTARD	1 à 199	libre	/
ORIGINALS & DEBUTANTS	1 à 199	libre	À partir de 200
PRESTIGE OPEN *	1 à 299	libre	/
NATIONAUX & EURO-NAT.	300 à 499	Fond blanc/chiffres noirs	À partir de 500
QUADS / SIDE-CARS	1 à 199	libre	À partir de 200

Il est strictement interdit de déroger à la règle d'attribution des numéros de course

Les numéros de course attribués en 2016 seront réservés jusqu'au 15/03/2017. A partir de 16/03/2017 les numéros seront libérés et disponibles pour tout autre demandeur d'une licence annuelle.

* **Attention** : les coureurs Prestige souhaitant conserver leur numéro de course **2016**, sont priés de prendre contact avec le coordinateur (leslie.beys@telenet.be) qui en informera le secrétariat de la FMB et de la KNMV.

Inscriptions aux épreuves:

Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB (www.fmb-bmb.be) et payer le droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. Chaque licencié recevra encore un mail reprenant la procédure pour la saison **2017**.

Droit d'engagement 2017

Licenciés annuels supermoto : Nationaux, Euro-Nationaux, Prestiges et demo Side-car

Epreuve sur 1 jour: €80, épreuve sur 2 jours: €90 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: **€90**, pour une épreuve sur 2 jours: **€100**.

Licenciés 1-manifestation : Nationaux, Euro-Nationaux, Prestiges et demo Side-car

Epreuve sur 1 jour: €100, épreuve sur 2 jours: €110 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: **€110**, épreuve sur 2 jours: **€120**.

Licenciés annuels supermoto : Débutants, Origines et Quads

Epreuve sur 1 jour: €60, épreuve sur 2 jours: €70 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: **€70**, pour une épreuve sur 2 jours: **€80**.

Licencié 1-manifestation : Débutants, Origines et Quads

Epreuve sur 1 jour: €80, épreuve sur 2 jours: €90 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: **€90**, pour une épreuve sur 2 jours: **€100**.

Les nouveautés les plus importantes en 2017 :

- Changement tarifs droit d'inscription avec un tarif plus élevé pour les licenciés 1 manifestation (voir ci-dessus)
- CHALLENGE TM MINIMOTARD : Ce challenge pour jeunes avec des motos TM 85cc est organisé par TM. Les essais et courses se dérouleront dans le cadre de quelques épreuves supermoto FMB organisées en Belgique. Les coureurs intéressés sont priés de contacter l'importateur afin de régler leur inscription. Contact : TM Racing Belgium, M. Benoit Monseu : info@tmracing.be – Tél : 0478/54.21.74
- Précision: aide externe sur la grille de départ, y compris d'un autre coureur, est interdit
- Situation drapeau rouge après plus de 50 % de l'épreuve : reprise de la procédure prévue au règlement courses sur route, article 05.15.
- Superfinale : la grille de départ de la Superfinale, avec attribution des points pour le Championnat, sera composée de 40 coureurs – 16 Prestiges, 12 Euro-Nationaux et 12 Nationaux BeNeCup sur base du classement général sur 2 manches dans leur classe. En cas d'égalité des points, le résultat de la deuxième manche sera prépondérant. Un coureur doit être classé au minimum dans un des manches de sa catégorie pour obtenir le droit de participer à la Superfinale

Promotions coureurs 2016

Débutants vers Nationaux : nr. 1 et 2, obligatoire ; nr. 3, 4 et 5 facultatif

Promotions obligatoires : : François Claude, Christophe Lancriet

Promotion facultative: Andy Neirinck, Cédric Liègois, Lienard Franck

Nationaux vers Euro-Nationaux : nr. 1 et 2 obligatoire; 3 et 4 facultatif

Promotions obligatoires :Bolette Gregory, Raiwet Kevin, Lagamme, Nicolas

Promotion facultative:: Van der Cruyssen Tom

Euro-Nationaux vers Prestige : nr. 1 et 2 obligatoire, 3 facultatif

Promotions obligatoires : Neirinck Kenny, Van Tienen Kevin

Promotion facultative:: Vercauteren Kevin

Collaboration avec la KNMV en 2017

Prestige, Euro-Nationaux

- Toutes les épreuves aux Pays-Bas et en Belgique des catégories Prestige et Euro-Nationaux seront pris en compte pour le Championnat de Belgique des catégories respectives.
- Tous les résultats Prestige & ONK Inters compteront également pour le '**Bene-Cup Supermoto Prestige / ONK Inters**', tous les résultats Euro-Nationaux FMB et Euro-Nationaux KNMV compteront également pour le '**Bene-Cup Supermoto Euro-Nationaux**'.

Nationaux

- Toutes les épreuves aux Pays-Bas et en Belgique de la catégorie Nationaux seront pris en compte pour le Championnat de Belgique Nationaux.
- Tous les résultats Nationaux compteront également pour le '**Bene-Cup Supermoto Nationaux**'.

Débutants

- Lors des épreuves aux Pays-Bas 1 séance d'essai de 20 minutes et 2 courses de 20 minutes + 1 tour seront réservées à la catégorie **FMB et KNMV Débutants**. Toutes les épreuves en Belgique **et Pays-Bas** compteront pour le Championnat de Belgique **Débutants**.

Inscriptions épreuves aux Pays-Bas: Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB (www.fmb-bmb.be) et payer le droit d'engagement à la FMB au plus tard 8 jours avant l'épreuve. Le droit d'inscription pour les épreuves sur 1 jour est de **80 EUR** (toutes les classes) et de **90 EUR** en cas d'inscription/paiement tardive et/ou sur place

Les épreuves aux Pays-Bas seront encore ajoutées au calendrier supermoto 2017.

Pour rappel:

Tapis environnement

L'utilisation d'un tapis environnement est obligatoire. La sanction suivante est prévue: **exclusion de l'épreuve**. Un tapis peut être commandé **via le bon de commande électronique publié sur le site web FMB** (www.fmb-bmb.be, menu **Environnement - documents**).

L'utilisation des Tear offs est interdit. La sanction suivante est prévue: **exclusion de l'épreuve**.

Transpondeur

Les coureurs ont la possibilité d'acheter / louer un transpondeur (type X2 transpondeur MX) auprès de la firme Mylaps (www.mylaps.com) ou de louer un transpondeur sur place auprès du collègue pour le Chronométrage de la FMB. Le prix de location est de 20 EUR et un caution de 50 EUR sera demandée. Les coureurs sont conseillés d'acheter / louer un transpondeur via la firme Mylaps ce qui sera plus avantageux à long terme.

Délai pour l'introduction de la demande de licence

Les demandeurs d'une licence 2017 annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le dimanche.

<p style="text-align: center;">Le règlement 2017 complet sera bientôt disponible sur le site internet de la FMB</p>
